



Les mots croisés du



Trimestriel

numéro 13

Janvier 2008

Prix : 0,15 €



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE URGENTE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 21/01/08

Sommaire

- Page 1 : Appel 24 janvier
 Page 2 : Communiqué des
 Fédérations de
 l'Education Nationale
 Page 3 : Stage de formation
 syndicale du 20 mars 208
 Page 4 : Autorisation d'absence

SNES CREUSE

Maison des Associations et des
 Syndicats
 11, rue de Braconne
 23000 GUERET

05.55.41.16.32.
 Fax : 05.55.41.83.94.
 mèl : snes23@laposte.net

Directeur de la publication :
 M. Dominique CASTAN

CPPAP : 1209 S 07086

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNES/FSU. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES/FSU.

Jeudi 24 Janvier Grève Unitaire

A l'appel des organisations syndicales
 des Fonctions Publiques
 CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires

et de l'Education Nationale
 FAEN, FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, SGEN-CFDT,
 UNSA Education, SUD Education

Manifestation

GUÉRET

10h
 Rassemblement
 Devant l'Hôtel de Ville

EMPLOI - STATUT - SALAIRES

TOUS EN GREVE LE 24 JANVIER !

Communiqué de Presse des fédérations de l'Education

FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA Education

Les fédérations de l'Education FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education se sont réunies le 19 décembre. Elles constatent qu'en dépit de leurs interpellations les revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse, qu'il s'agisse des suppressions d'emplois ou des diverses mesures annoncées en matière d'éducation.

Le gouvernement persiste dans une politique qui compromet l'objectif de la réussite de tous les jeunes. Et tout montre que les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront, l'offre de formation sera réduite, restructurée comme dans l'Enseignement Professionnel. Les personnels verront leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accroîtra encore.

A cela s'ajoute le contentieux commun à tous les fonctionnaires (salaires, carrières, statut...). Cette situation implique de poursuivre et amplifier la mobilisation. C'est pourquoi elles appellent les personnels à porter leurs revendications en participant massivement avec les autres fonctionnaires à la grève et aux manifestations du 24 janvier et en débattant des suites. Elles les appellent également à développer la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris le 19 décembre 2007

Composition du secrétariat départemental du SNES/FSU CREUSE :

Co-secrétaires départementaux

M. Dominique CASTAN

Professeur de SES

Lycée Pierre Bourdan, Guéret

M. Trémeur DUVAL

Professeur d'Histoire et Géographie

Collège Henri Judet, Boussac

Secrétaires départementaux adjoints

Mme Isabelle REYNAUD

Professeur d'Education Musicale

Collège Benjamin Bord, Dun le Palestel

M Gilles SAGELOLY

Professeur de Génie Mécanique

Lycée Jean Favard

Représentant de la FSU Creuse (au titre du SNES) au Conseil Fédéral Régional (CFR) de la FSU

Trésorier

M. Georges GOUNY

Professeur retraité

Section retraité(e)s du SNES/FSU Creuse :

Maison des Associations et des Syndicats

Rue de Braconne

23000 GUERET

05.55.41.16.32.

Secrétaire : Jeanne-Marie RAYNAUD

Trésorière : Geneviève LARDILLIER

Les représentants du personnel élus du SNES CREUSE dans le cadre d'une liste SNES/FSU académique :

CAPA

Agrégé(e)s

(6 représentants SNES sur un total de 9)

Mme Annette CARTIER

Collège Martin Nadaud

Guéret

Certifié(e)s

(12 représentants SNES sur un total de 19)

M. Dominique CASTAN

Lycée Pierre Bourdan

Guéret

M. Trémeur DUVAL

Collège Henri Judet

Boussac

COMMISSION DE RÉFORME

Agrégé(e)s :

Mme Annette CARTIER

Certifié(e)s :

M. Dominique CASTAN

M. Trémeur DUVAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE (CDAS)

Titulaires :

M. Dominique CASTAN

Suppléante :

Mme Annette CARTIER

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Jeudi 20 mars 2008

Carrières, droits et garanties statutaires : enjeux d'avenir

Le SNES Creuse a décidé d'organiser un stage de formation s'adressant à tous les personnels d'enseignement et d'éducation.

Ce stage se déroulera sur la journée du **jeudi 20 mars 2008** au lycée Raymond Loewy de La Souterraine. Il portera sur nos métiers autour des thèmes suivants :

Carrières, droits et garanties statutaires : enjeux d'avenir

Ce stage intervient dans un contexte particulier à savoir le discours présidentiel sur la Fonction publique en septembre 2007 à Nantes, les travaux de la commission Pochard sur le métier d'enseignant, les mesures de gestion des ressources humaines annoncées parallèlement à la « révision générale des politiques publiques » ... et les suppressions massives de postes.

Il sera animé par le secrétariat académique et le secrétariat départemental du SNES. Ce sera aussi l'occasion tout simplement de discuter et échanger.

Nous vous rappelons que tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire, contractuel) en activité a **individuellement droit** à un congé pour formation d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par année scolaire.

Pour participer à ce stage, vous devez déposer une demande d'autorisation d'absence au plus tard un mois avant la date du stage. Attention aux vacances scolaires ! Vous pouvez utiliser le modèle joint.

Les représentants du personnel désignés par le SNES CREUSE dans le cadre d'une liste FSU départementale:

CTPD

(6 représentants FSU sur 10)

Titulaires :

Mme Annette CARTIER

M. Trémeur DUVAL

Suppléants :

Mme Isabelle REYNAUD

Mme Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET

CDEN

(5 représentants FSU sur 10)

Titulaires :

Mme Annette CARTIER

M. Dominique CASTAN

Suppléants :

M Trémeur DUVAL

M. Jean-Philippe GAS

Lycée Pierre Bourdan

Guéret

CHSD

(3 représentants FSU sur 4)

Titulaire :

M. Trémeur DUVAL

Suppléante :

Mme Isabelle REYNAUD

Entrez en contact avec vos représentants par le biais de la section départementale.

Glossaire

CAPA : les **Commissions Administratives Paritaires Académiques** (CAPA) donnent un avis sur toutes les décisions de nature individuelle (promotions, listes d'aptitudes, mutations, notation administrative, congé de formation ...). Elles jouent aussi le rôle d'instances disciplinaires.

CDEN : placé sous la présidence du Préfet et du Président du Conseil Général, et la vice-présidence de l'Inspecteur d'Académie et d'un conseiller général (sans participation au vote), le **Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)** peut être consulté, donner des avis ou formuler des vœux dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il comporte 10 membres représentant les communes, le Département et la Région, 10 membres représentant les personnels et 10 membres représentant les usagers dont sept parents d'élèves. A l'échelon académique, on trouve le **Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)**.

CTPD : le **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)** formule un avis sur tout ce qui touche l'organisation générale des services notamment les créations ou suppressions de postes, la répartition des moyens. Il est composé de 10 représentants du personnel et 10 représentants de l'Administration. A l'échelon académique, on trouve le **Comité Technique Paritaire Académique (CTPA)**.

MODÈLE DE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE - CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

- à adapter selon la situation
- à déposer auprès du chef d'établissement **au moins trente jours avant le début du stage**

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

[date]

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale
- et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement,

J'ai l'honneur de solliciter un congé **le jeudi 20 mars 2008** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **La Souterraine**.

Il est organisé par la section départementale du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire : loi 84-16 ; non titulaire : loi 82-997)